



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS TARUSATE

Délibération du Conseil communautaire du 13 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois le treize décembre à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de la Communauté de communes du Pays Tarusate, dûment convoqué, s'est réuni Salle du conseil communautaire, sous la présidence de Laurent CIVEL, Président,

Date de la convocation : mercredi 06 décembre 2023

Présents :

Laurent CIVEL (RION-DES-LANDES), Dominique UROLATEGUI (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Patrick POSTIS (LESGOR), Jean-Pierre POUSSARD (BEGAAR), Christian DUCOS (SOUPROSSE), Christophe MARTINEZ (LALUQUE), Jean Didier BATBY (BEYLONGUE), Pierre CAZENAVE (LE LEUY), Sabine DEHEZ (CARCEN-PONSON), Sylvie DUBOURG DAUGREILH (LAMOTHE), Alain DUPAU (RION-DES-LANDES), Jacques DURAND (VILLENAVE), Jacques LARRIEU (SAINT-YAGUEN), Laurent NOLIBOIS (AUDON), Michèle PROSPER (CARCARES-SAINTE-CROIX), Nicolas SAUGNAC (GOUTS), Muriel BERGES (LALUQUE), Francine COUDROY (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Jean-Marie DARBAYAN (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Dominique DEGOS (TARTAS), Sylvie DUFAU (SOUPROSSE), Virginie LABORDE (BEGAAR), Pascal LAFOURCADE (TARTAS), Chantal MONDENX (RION-DES-LANDES), Annick SOUBIROU (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Corinne ZELLER (TARTAS)

Absents :

Jean-François BROQUERES (TARTAS), Philippe GOSSELIN (TARTAS), Philippe JAMET (PONTONX-SUR-L'ADOUR), Claude LACOSTE (MEILHAN), Vincent MARTEEL (RION-DES-LANDES), Sandrine MESPLEDE (RION-DES-LANDES)

Pouvoirs :

Patricia LOUBERE (MEILHAN) a donné pouvoir à Christophe MARTINEZ, Evelyne COURROS (TARTAS) a donné pouvoir à Corinne ZELLER

Représentés :

Thierry BIBES représenté par Pierre CAZENAVE (LE LEUY)

Nombre de membres afférents 34

Nombre de membres en exercice 34

Présents 26

Pouvoirs 2

Votants 28

N° DEL20231213-014

VENTE D'UN TERRAIN A VOCATION ECONOMIQUE, SITUE SUR LA COMMUNE DE BEGAAR, A LA SCI ILOT CAMPUS KENZAIS

Vu l'avis du pôle d'évaluation domaniale de Pau n°2023-40031-84103 en date du 27 novembre 2023,

Considérant la demande d'achat de terrain formulée par la SCI îlot campus KENZAIS,



Monsieur le Vice-président indique que l'entreprise AC PORTAIL exprime le souhait de développer son activité, impliquant en cela la nécessité de s'agrandir sur la parcelle située en continuité de son implantation actuelle.

Dans ce cadre, Monsieur CARRASCO, représentant la SCI îlot campus KENZAIS, s'est positionné favorablement sur l'acquisition de la parcelle cadastrée section D n°1880, d'une contenance de 3621 m² à Bégaar.

Le rapporteur propose donc la cession de ce terrain à la SCI îlot campus KENZAIS au prix 15 € HT le m², soit un prix total de 54 315 € HT soit 65 178 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 -

Approuve la cession du terrain cadastré section D n°1880 à Bégaar, d'une contenance de 3621 m², à la SCI îlot campus KENZAIS, au prix de 54 315 € HT soit 65 178 € TTC

ARTICLE 2 -

Autorise monsieur le Président à signer l'acte notarié afférent en l'étude de Maître BALLU, Notaire à Rion-des-Landes, ainsi que d'accomplir toute démarche en ce sens

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés



Laurent CIVEL